

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire à 20 heures, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM MOUILLER Catherine**, **LAURENT Régis**, **GENOUX Maud**, **GIRARD Pierre-Alexandre**, **MAZZARIOL Christiane**, **COPPÉRE Jean-Michel**, **ROSSILLE Christiane**, **COMTE Eric**, **BURNOT Franck**, **GUARNERI Frédéric**, **MARTINEZ Jean-Sébastien**, **THIVEND Gaëlle**, **STECKEN Lorie**, **CHANTELOT Emilie**, **SYBELIN Gaëlle**, **CHAMBONNIÈRE Pierre**.

Absents excusés : **Mme RUSSIAS Catherine**, pouvoir à **Mme MAZZARIOL**, **FAYET Anthony**, pouvoir à **M. MARTINEZ**

Date de la convocation : 15 avril 2026

Secrétaire élu pour la séance : **M. BURNOT Franck**

N° 2026-20 OBJET : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (article L. 2121-8) précisant que les communes de plus de 1.000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de **POUILLY-LES-NONAINS**,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne et notamment :

- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale, diffusées par la commune.

M. le Maire présente le projet de règlement qui a été transmis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 22 avril 2026

Le Maire, **Eric MARTIN**

Franck BURNOT, secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck Burnot', is written on the page.